



PRIX RFI-REPORTERS SANS FRONTIERES-OIF 2007
Prix francophone de la liberté de la presse
FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE
A ENVOYER A REPORTERS SANS FRONTIERES AVANT LE 31 OCTOBRE 2007

Je soussigné(e)

Nom(s)	
Prénom(s)	
Pseudonyme	
Adresse	
Ville	
Pays (1)	
Nationalité (1)	
Date de naissance	
Téléphone domicile	
Téléphone professionnel	
Portable	
Télécopie	
Courriel	

souhaite poser ma candidature pour le Prix RFI-Reporters sans frontières-OIF 2007 dans la catégorie suivante (cocher la case correspondante) (2) :

PRESSE ECRITE	<input type="checkbox"/>
PHOTOGRAPHIE	<input type="checkbox"/>
DESSIN DE PRESSE	<input type="checkbox"/>
RADIO « PRIX JEAN HELENE »	<input type="checkbox"/>

Je joins à ma candidature un curriculum vitae, une photocopie de ma carte d'identité ou de mon passport, une attestation de mon employeur principal certifiant mon activité de journaliste, ainsi que les documents suivants :

POUR LA PRESSE ECRITE

Un article (enquête ou reportage) de trois (3) feuillets maximum (4 500 signes maximum) sur « Les droits de l'Homme » en langue française ayant fait l'objet d'une publication dans un journal d'un des pays cités infra (1) :

- une version dactylographiée du texte sur papier libre, en deux exemplaires,
- un exemplaire du journal comportant le texte publié.

POUR LA PHOTOGRAPHIE

Une photographie sur « Les droits de l'Homme » ayant fait l'objet d'une publication dans un journal de l'un des pays cités infra (1) :

- un tirage 18 x 24 cm ou la photo par courriel,
- une légende apportant des explications sur le sujet traité et le lieu,
- un exemplaire du journal comportant la photographie publiée par courrier ou le journal scanné par courriel.

POUR LE DESSIN DE PRESSE

Un dessin sur « Les droits de l'Homme » ayant fait l'objet d'une publication dans un journal d'un des pays cités infra (1),

- une légende apportant des explications sur le sujet traité,
- un exemplaire du journal comportant le dessin publié.

POUR LA RADIO

Un reportage sur « Les droits de l'Homme » en langue française ayant fait l'objet d'une diffusion par une radio, d'un des pays cités infra (1), dont la durée ne dépasse pas 5 minutes :

- une cassette, un CD ou un fichier MP3 audio du reportage,
- une attestation du directeur de la rédaction de la station certifiant la diffusion du reportage et indiquant la date de diffusion.

Mon reportage a pour sujet l'événement d'actualité suivant (3) :

SUJET	
DATE	
LIEU	

Je déclare être le seul auteur du reportage présenté dont je garantis l'originalité.

Je déclare accepter sans réserve d'aucune sorte les modalités du règlement, tant pour les conditions de participation que d'attribution du prix, dont j'ai reçu une copie avec ce formulaire d'inscription.

Fait àle.....

Signature du candidat.....

.....

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte par le jury.

Les dossiers ne seront pas rendus aux participants.

- (1) Le « Prix RFI-Reporters sans frontières-OIF – Prix francophone de la liberté de la presse » s'adresse à tous les journalistes professionnels francophones de presse écrite et de radio, à tous les photographes et dessinateurs de presse professionnels francophones qui peuvent justifier de leur nationalité et de l'exercice de leur activité dans l'un des quarante et un (41) pays suivants : Albanie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Egypte, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Macédoine (ARY), Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Niger, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu et Vietnam.
- (2) Les participants ne peuvent concourir que dans l'une des quatre catégories : une seule réponse sera acceptée par candidat et un seul prix sera décerné par personne.
- (3) Le reportage présenté doit impérativement avoir pour sujet un événement d'actualité sur « Les droits de l'Homme » des 17 derniers mois, soit du 1^{er} juin 2006 au 31 octobre 2007.